

L'arc boutant

Une publication de la FNOGEC
au service des responsables des établissements catholiques d'enseignement

ÉDITO

de Marie Portelli, membre
de la commission statuts bénévolat

Osons dire « joyeux Noël »



En ces temps si troublés, où l'on nous parle de « guerre » dans notre pays, si nous profitons de cette fête de Noël pour revisiter son sens et par là quelques fondamentaux ?

Noël c'est d'abord une attente bien humaine, celle d'une famille qui malgré les difficultés, assume pleinement son rôle de parents. L'éducation commence dès la mise au monde d'un enfant à travers les valeurs dont le couple parental est porteur : valeurs de la foi, de la confiance, de l'altérité, de la solidarité, du respect de l'autre tel qu'il est, de l'abandon à Dieu qui est le contraire du sentiment de pouvoir et de toute-puissance.

Noël symbolise la paix : pouvons-nous encore oser parler de paix alors que des fous fanatiques tuent des innocents, que des familles doivent être dans la peine la plus absolue, peut-être même dans la révolte, la colère ? Les événements nous ont mis en situation dite de « guerre ». Une guerre larvée. L'agresseur nous pousse à la stigmatisation par l'indifférenciation, à la peur de l'autre, à la recherche de boucs émissaires. N'oublions pas que « catholique » signifie une attention universelle à tous les hommes, des plus proches aux plus dissemblables, un respect total pour la vie et donc le refus absolu de l'atteinte la plus extrême à la dignité humaine, celle de la violence gratuite, de la mise à mort. Noël nous invite à trouver des solutions qui engendrent la paix lorsqu'elle n'est plus là. Il nous invite à être des bâtisseurs de paix. Il nous invite à vivre pleinement la fraternité, au respect mutuel, pour que nos communautés ne tombent pas dans le piège de l'intolérance.

Noël est porteur d'espérance : dans une grotte, dans la nuit, se lève une étoile et des hommes, des bergers comme des rois se mettent en marche. Ils pourraient s'enfermer chez eux mais ils ne le font pas. Ils font le choix de se tourner vers la vie, de répondre à un appel dont ils ne comprennent pas tout, avec confiance. Ils espèrent en la vie.

Noël nous permet de revisiter notre mission de gestionnaires dans nos établissements scolaires sans oublier que nous sommes aussi des promoteurs du lien familial, des valeurs éducatives fraternelles et citoyennes, et du respect de la personne dans toutes ses dimensions, y compris celle spirituelle.

Décembre 2015 - N°556

ACTUALITÉS

2

- OIEC 2015: la Fnogec était à Rome
- Le Printemps du numérique: quand la pédagogie devient nomade

IMMOBILIER – ACCESSIBILITÉ

4

- État d'urgence déclaré: deux circulaires « sécurité » publiées pour les établissements scolaires

DOSSIER: INFORMATIQUE ET NUMÉRIQUE

5

- Des outils au service des établissements et de l'institution
- Les outils institutionnels et la transformation numérique
- Internet et les réseaux sociaux: c'est aussi une histoire de prévention

SOCIAL

9

- Réenchanter le collectif de travail grâce à la médiation

ÉCONOMIE – GESTION

10

- Mutualiser la restauration scolaire: une démarche gagnante

TABLEAU DE BORD – PASTORALE

12

- Quel est le sens de l'Épiphanie ?

OIEC 2015 : La Fnogec était à Rome

Une délégation du bureau de la Fnogec a participé du 18 au 21 novembre aux travaux de la session de l'OIEC (Office international pour l'Enseignement catholique) à Rome.



Creative Commons, Domaine Public CC0 - Pixabay.com

Cette session se déroulait en même temps que le congrès mondial organisé à l'occasion du cinquantenaire des déclarations conciliaires « Gravissimum Educationis » (sur l'école catholique) et « Ex Cordae Ecclesiae » (sur les universités catholiques) dont le thème était : **« Éduquer aujourd'hui et demain, une passion qui se renouvelle. »**

■ **L'Enseignement catholique : une éducation porteuse de sens**

Ce congrès, qui a permis de recenser les défis actuels auxquels doit faire face l'Enseignement catholique dans tous les continents, veut donner un nouvel élan à la contribution spécifique que proposent les écoles et l'université catholique dans des contextes éducatifs très différents selon les pays. L'éducation est aujourd'hui plus que jamais au centre des dynamiques sociales. Les établissements catholiques qui promeuvent une connaissance ouverte à la transcendance au nom de l'Église universelle sont des réalités vivantes de présence, d'accueil, de proposition

de la foi et d'accompagnement pastoral. Tout projet éducatif éclairé de l'Évangile est orienté vers le vrai, le bien et le beau, et il nous revient, à nous gestionnaires, de veiller à ce que les valeurs qu'il affirme soient vécues au quotidien dans l'attention que nous portons, par exemple, aux relations sociales ainsi qu'aux besoins de tous les élèves.

Le véritable défi que doit relever l'Enseignement catholique est d'offrir une formation intégrale et authentique de la personne qui favorise une culture de l'écoute, du dialogue et de la responsabilité.

■ **Le pape François a rappelé l'urgence d'une école accessible à tous**

Le samedi, tous les participants (environ 4 000) se sont retrouvés dans la grande salle Paul VI du Vatican pour partager la conclusion de ce congrès, avec la participation du pape François. Le Pape a écouté les témoignages et les interpellations de jeunes et de professeurs venus d'environnements très variés : de Naples à Dakar en

passant par Bethléem et Bombay. Dans un dialogue improvisé, il a formulé un nouvel appel pour une éducation accessible à tous¹.

« L'identité catholique, c'est Dieu qui s'est fait homme... On ne peut donc pas parler d'éducation catholique sans parler d'humanité. [...] »

« Éduquer chrétiennement, ce n'est pas seulement faire une catéchèse, ou faire du prosélytisme... Éduquer chrétiennement, c'est faire avancer les jeunes dans toutes les valeurs humaines, ce qui doit inclure la dimension de la transcendance », une dimension malheureusement rejetée par des modèles positivistes en vigueur actuellement.

« Aujourd'hui, non seulement, les liens éducatifs se sont rompus, mais l'éducation est devenue trop sélective et élitiste. Seulement les personnes d'un certain niveau semblent avoir droit à une éducation. C'est une réalité mondiale honteuse, cette sélectivité humaine éloigne les hommes au lieu de les rapprocher : les pauvres et les riches, les cultures entre elles. [...] »

« Votre travail est de faire la même chose que Don Bosco : au temps des francs-maçons, il a fait une éducation d'urgence », a rappelé le pape François,

évoquant sa rencontre avec les Salésiens à Turin, le 21 juin dernier. « Il faut risquer l'éducation informelle, car l'éducation formelle s'est appauvrie, elle est techniciste, intellectualiste, ne parle que le langage de la tête. Il faut de nouveaux modèles, inclure les voies du langage du cœur, du langage des mains. Une éducation inclusive, pour que tous aient une place. [...] »

« Le monde ne peut pas aller de l'avant avec une éducation trop sélective » s'est-il alarmé. « Le plus grand échec d'un éducateur, c'est d'éduquer entre les murs d'une culture sélective, sécuritaire. »

Le Pape a donc appelé à renouveler le pacte éducatif entre l'école, les familles et l'État, via notamment un meilleur salaire pour les éducateurs. Et il a salué les congrégations qui œuvrent dans les périphéries. « Allez aux périphéries, cherchez les pauvres : ils ont l'expérience de la survie, de la faim, de l'injustice. C'est une humanité blessée. Et je pense que notre salut vient d'un homme blessé sur la Croix », a-t-il insisté.

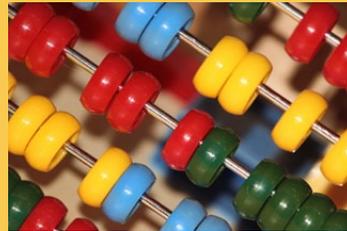
Aurélia de Saint-Exupéry,
secrétaire générale de la Fnogec

1. Extrait des explications de Cyprien Viet sur Radio Vatican

Information de dernière minute!

Un arrêté modificatif du montant du forfait d'externat pour l'année scolaire 2014-2015 vient de paraître. Les taux sont en hausse de 2% par rapport à ceux initialement fixés pour cette même année.

Pour plus d'information : www.fnogec.org



Le Printemps du numérique : quand la pédagogie devient nomade



En route pour une pédagogie 3.0! Les 16, 17 et 18 mars 2016, le département Éducation du Secrétariat général de l'Enseignement catholique organise un **rendez-vous national sur les questions éducatives et pédagogiques liées aux cultures numériques**.

Aujourd'hui, les technologies nous permettent d'apprendre quel que soit le lieu où l'on se trouve. Si le numérique est partout, ne

le laissons pas nous envahir et apprivoisons-le pour repenser l'école de demain. Pour sa 4^e édition, le Printemps du Numérique se tiendra au Palais du Grand Large à Saint-Malo et privilégiera un moment de rencontres, d'échanges et de réflexions autour de la place du numérique à l'école. Le thème? La Pédagogie Augmentée – Et si l'école repensait ses espaces d'apprentissage? Cet événement qui permet de penser l'école autrement s'inscrit dans la démarche du réenchantement de l'école initiée par Pascal Balmand.

Pour en savoir plus et découvrir le programme : www.ecolenumeriquepourtous.fr

État d'urgence déclaré : deux circulaires « sécurité » publiées pour les établissements scolaires

À la suite des attentats de Paris du 13 novembre 2015, l'état d'urgence a été déclaré puis prorogé pour trois mois, à compter du 26 novembre 2015. Dès le lendemain, le ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche a publié une série de consignes.



Creative Commons, Domaine Public CC0 – Pixabay.com

Deux circulaires ont été publiées le 25 novembre 2015, l'une relative aux mesures de sécurité dans les écoles et les établissements scolaires, et l'autre relative au plan particulier de mise en sûreté (PPMS) face aux risques majeurs.

■ Il résulte de ces textes :

- Le « niveau alerte attentat » du plan Vigipirate est maintenu en Île-de-France et la vigilance est renforcée sur le reste du territoire.
- Une fiche « Vigipirate – Alerte Attentat » (pour les académies de Créteil, Paris et Versailles) et une fiche « Vigipirate » (pour toutes les autres académies) rappelant les principales consignes de sécurité, les bons réflexes à adopter ainsi que les consignes relatives aux déplacements et rassemblements ont été diffusées par le ministère à l'ensemble des académies. Ces documents devront obligatoirement être affichés à l'entrée des écoles et des établissements scolaires. La surveillance et les contrôles sont renforcés aux abords immédiats des établissements scolaires et à leurs entrées et sorties.
- Le PPMS doit être établi ou mis à jour dans chaque établissement scolaire ;
- D'ici les vacances de Noël, chaque établissement doit réaliser deux exercices de sécurité (évacuation incendie et mise à l'abri ou confinement comme demandé par le plan particulier de mise en sûreté (PPMS).

Pour mémoire, les directeurs d'établissements scolaires ont obligation d'instituer un PPMS,

document propre à chaque établissement scolaire. Le PPMS doit permettre, en cas d'accident majeur (naturel – technologique – transport de matières dangereuses), de mettre en sécurité les élèves et le personnel, et d'être prêt à mettre en place les directives des autorités en attendant l'arrivée des secours. Le PPMS doit être adapté aux spécificités de l'établissement scolaire.

■ Il prend donc en compte :

- Les risques majeurs liés à son environnement ;
- Ses composantes (effectifs, qualité du bâti, etc.) ;
- Mais également la prise en charge particulière des élèves et du personnel lors des activités « extra-muros » (installations d'EPS par exemple), durant les horaires d'internat et d'activités péri-éducatives, sans oublier celle des publics à besoins spécifiques (handicapés, P.A.I.).

■ La mise en place nécessite notamment les étapes suivantes :

- Identifier les risques majeurs prévisibles auxquels l'établissement est exposé ;
- Constituer un groupe de personnes ressources ;
- Définir les lieux de mise en sûreté adaptés ;
- Définir et communiquer le dispositif d'alerte interne ;
- Organiser l'information du personnel, des élèves et de leurs parents ;
- Organiser un exercice de simulation pour valider le PPMS.

Pour les établissements qui ne disposeraient pas encore de PPMS, il est donc urgent d'en établir un.

Dans le cadre d'un partenariat entre la FNOGEC et la Mutuelle Saint-Christophe, un modèle de PPMS est mis à votre disposition sur le site de la FNOGEC – rubrique Immobilier / Sécurité – ou sur simple demande à : s-pouverreau@fnogec.org. Toutefois, nous vous précisons que ce PPMS est en cours d'actualisation par la Mutuelle Saint-Christophe. La nouvelle version de ce document devrait être accessible en ligne dès la mi-janvier.

Sophie Pouverreau,
juriste – Pôle économie gestion de la Fnogec



Creative Commons, Domaine Public CCO - Pixabay.com

Des outils au service des établissements et de l'institution

Cela fait maintenant un peu plus de dix ans que la Fnogec propose des outils de gestion aux établissements scolaires.

Le premier outil qui a été réalisé permet aux établissements scolaires de mesurer ses performances économiques. Il s'agit de l'outil décisionnel **Indices**. Cet outil de gestion a été suivi rapidement par une application permettant de rendre accessible la gestion prévisionnelle à long terme : **Indices Prévisionnel**. En 2010, pour aider les établissements à procéder à la reclassification des personnels rattachés à la convention collective PSAEE, un outil a été spécifiquement réalisé : **Classification**. Celui-ci est en cours de mutation comme nous vous l'avons annoncé dans *L'Arc boutant* d'octobre 2015.

Enfin, il y a un peu plus d'un an, l'application « **Gouvernance** » a été conçue pour vous permettre d'améliorer la qualité de fonctionnement de votre organisme de gestion en s'assurant notamment que les règles de base de fonctionnement d'une structure de gestion sont bien respectées.

Les applications proposées



■ Caractéristiques de ces outils

Chaque outil repose sur un cahier des charges réalisé par les experts de notre réseau, qui respecte les particularités suivantes :



■ Autodiagnostic et conseil

Dès que vous recevez les codes d'accès transmis par votre UDOGEC ou votre

UROGEC, vous disposez d'une entière autonomie pour utiliser les fonctionnalités de ces outils. Vous pourrez ainsi obtenir un autodiagnostic et des conseils à partir des informations que vous renseignerez.

En cas d'interrogation, vous pouvez solliciter les conseillers de votre UDOGEC/UROGEC qui vous répondront notamment dans les domaines concernant le juridique, le social, la gestion et l'immobilier. Ces outils ont été réalisés avec eux afin de vous faire profiter de leur expertise.



■ Comparaison

Dès que vos données ont été renseignées et validées, vous pouvez aussitôt vous situer par rapport aux établissements qui sont présents dans la base de connaissance, de manière anonyme et sécurisée. Cette comparaison est possible tout d'abord car les méthodes de calcul sont identiques pour l'ensemble des établissements, ce qui garantit une homogénéité dans les résultats. D'autre part, la base de connaissance est suffisamment riche en informations pour établir des comparaisons fines en fonction du type d'établissement (école isolée, groupe scolaire, centre de formation, etc.).



■ Évolution et historique

Ces applications vous permettent de conserver chaque année les informations que vous renseignez dans votre dossier. Il est ainsi possible de suivre l'évolution de votre dossier depuis sa création, quel que soit le logiciel utilisé dans votre établissement. En effet, il peut arriver que vous décidiez de changer de logiciel de gestion et que la reprise des anciennes données ne soit pas possible. Les outils de gestion institution-

nels permettent de conserver la mémoire de votre établissement en toutes circonstances.

Ils permettent également d'avoir un point d'accès unique aux informations de votre établissement. Bien souvent, ces informations sont dispersées dans différents logiciels de l'établissement, accessibles uniquement par les personnes en charge de ce logiciel (comptabilité, paie, etc.). Les outils institutionnels deviennent alors de véritables tableaux



de bord de gestion pluriannuels.

■ Pédagogique

Le besoin de réaliser chaque application s'est justifié par le souhait de porter les orientations juridiques, économiques et sociales de la FNOGEC. Des groupes de travail composés d'experts se sont alors réunis pour définir le cahier des charges de chaque projet. Chaque outil a donc été réalisé en concertation afin de diffuser les bonnes pratiques dans chaque domaine.

Vous trouverez par exemple dans l'outil **SEP** un rappel des textes de la convention collective pour chaque thématique de la fiche du salarié (classification, congé, formation, etc.). Dans **Indices**, vous aurez une explication sur les ratios qui indiquent la performance de votre établissement.



■ Flexibilité et optimisation

Ces outils institutionnels sont accessibles à partir d'un simple navigateur Internet sans nécessité d'installation sur vos

ordinateurs ou sur vos tablettes. Ce mode d'accès permet ainsi une plus grande mobilité et l'assurance d'avoir la dernière version des outils. La FNOGEC a été assez avant-gardiste et audacieuse lorsqu'elle a choisi ce support de diffusion il y a 10 ans, alors qu'encore aujourd'hui la plupart des logiciels de gestion nécessitent des installations sur les postes de travail.

Par ailleurs, lorsque c'est possible, toutes les informations que vous renseignez dans d'autres logiciels peuvent être récupérées dans ces outils de gestion institutionnels. C'est le cas par exemple des effectifs élèves, renseignés dans les bases statistiques du Secrétariat général de l'Enseignement catholique qui sont récupérés chaque année dans **Indices**. C'est le cas également lorsque ces informations sont stockées dans vos logiciels de gestion. Les outils institutionnels sont en effet le prolongement des logiciels de gestion utilisés dans votre établissement, grâce à la collaboration avec les principaux éditeurs de logiciel de gestion (Aplon, Statim, Magister et l'Urogec Centre). Chaque année, nous rencontrons ces éditeurs afin de faciliter les échanges d'information entre leurs logiciels de gestion et vos outils institutionnels.

*Frédéric Hul, responsable
des systèmes d'information de la Fnogec*

icônes: © iconfinder.com

Les outils institutionnels et la transformation numérique

Force est de constater que le numérique bouleverse en profondeur notre société depuis plusieurs années et que tous les secteurs d'activité sont concernés (santé, transport, éducation, économie, etc.). La plupart des spécialistes comparent cette mutation à une nouvelle révolution industrielle.

Au niveau des établissements scolaires, il est évidemment primordial d'accompagner cette transition numérique et de prendre en compte cette nouvelle culture dans les relations avec l'environnement (élèves, famille, fournisseur, administration, institution, etc.). Un certain nombre de pratiques observées sur le territoire montrent d'ailleurs qu'elle est prise en compte dans un certain nombre de projets informatiques :

- inscription des élèves en ligne ;
- gestion de la relation avec les familles (paiement des factures en ligne, réservation des repas, etc.) ;
- dématérialisation des factures (familles et fournisseurs), etc.

Vos outils institutionnels ont également engagé ce virage depuis quelques années.

■ Partage des informations

Très récemment, la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 a créé une consultation spécifique du comité d'entreprise sur les orientations stratégiques de l'entreprise. L'exploitation et l'appropriation par les représentants du personnel d'informations leur permettant de partager avec l'employeur une vision de ces orientations est, dans cette optique, nécessaire. À cette fin, la loi a introduit une modalité de partage, avec les représentants du personnel, de l'information économique et sociale concernant l'entreprise : la Base de Données Économiques et Sociales (BDES, voir *L'Arc boutant* de septembre 2015). Cette base de données, accessible de manière permanente, améliore la lisibilité des informations, favorise leur appropriation et des échanges constructifs

entre les représentants du personnel et l'employeur, en vue d'un dialogue social de qualité. La BDES regroupe les informations économiques et sociales destinées au comité d'entreprise, qui lui sont actuellement fournies selon le rythme des consultations obligatoires. À terme, il n'est pas à exclure que les salariés puissent consulter par Internet les informations qui les concernent (téléchargement du bulletin de paie, évolution des rémunérations, demande de formation, etc.).

■ **Dématérialisation des documents**

La dématérialisation est un autre aspect de la transformation numérique. Ce processus consiste à numériser les documents « papier » en fichier informatique et à favoriser les échanges par document numérique avec les partenaires.

La dématérialisation procure plusieurs avantages :

- elle permet de retrouver plus facilement un document grâce au moteur de recherche associé, plutôt que de rechercher un document « papier » archivé dans une armoire spécifique ;
- elle permet d'accéder à l'ensemble des documents autorisés quel que soit le lieu de la consultation ;
- elle permet de sécuriser l'accès à certains documents sensibles qui sont parfois stockés sur des espaces partagés de l'établissement ;
- elle permet de réaliser des économies substantielles (impression, frais d'envoi, etc.).

La dématérialisation peut présenter également des inconvénients lorsque la sécurité a été négligée et lorsque le prestataire en charge de l'infrastructure ne présente pas toutes les qualités requises. Ces points de vigilance ont évidemment été étudiés avec précaution dans la fonctionnalité « Coffre-fort numérique » que l'on peut trouver maintenant dans l'ensemble des outils institutionnels. Il est en effet possible aujourd'hui de conserver des documents numériques :

- dans **Gouvernance**, pour conserver tous les documents juridiques de l'organisme de gestion (statuts, contrats d'associations, baux, etc.) mais aussi de partager les documents relatifs aux conseils d'administration (convocation, compte rendu, etc.) ;
- dans **Indices**, pour informer et consulter les instances représentatives du personnel sur certains sujets ;
- dans **SEP**, pour conserver les documents de chaque salarié (fiche de poste, contrat, support d'entretien, etc.). Lorsque le traitement des bulletins de paie est externalisé, il est également possible de les récupérer chaque mois.

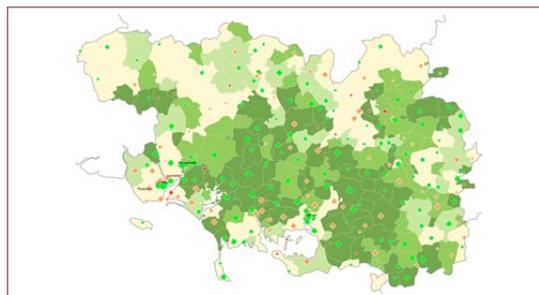
En ce qui concerne les outils d'animation territoriale, la FNOGEC propose également quelques outils aux directions diocésaines et aux structures fédératives d'OGEC.

■ **Espaces collaboratifs et outils de communication**

En 2011, une plateforme collaborative numérique a été mise en place pour favoriser le travail à distance avec les membres des UDOGEC et UROGEC. Cet espace collaboratif est composé d'espaces de discussion (forum) pour permettre à l'ensemble du réseau d'obtenir des réponses sur des sujets pointus en matière juridique ou de gestion. Il permet également de constituer des bases documentaires partagées par domaine d'expertise (immobilier, financement public, etc.). Ces outils vont encore s'améliorer dans quelques mois afin d'être plus proches de l'utilisateur et s'intégrer complètement dans leur vie quotidienne. Un premier pas a été franchi l'année dernière avec la mise en place d'une plateforme de visioconférence permettant de travailler à distance avec plusieurs personnes du réseau UDOGEC/UROGEC de façon naturelle. Cette plateforme permet non seulement de voir et d'entendre les membres d'un groupe de travail mais aussi de présenter ou de modifier des documents en direct.

■ **« Big data » ou le traitement de données volumineuses**

La FNOGEC s'est également spécialisée dans la mise en place d'outils décisionnels au service du pilotage territorial. À partir des informations collectées dans les différentes bases de données de l'Enseignement catholique, mais aussi à partir de sources de données externes (INSEE, DATAR, ministère de l'éducation nationale), les structures territoriales de l'Enseignement catholique ont la possibilité d'obtenir des statistiques précieuses dans le cadre d'études prospectives, avec des représentations graphiques et cartographiques.



Exemple de représentation cartographique.

Le chantier de la transformation numérique est vaste et sans limites. Les technologies informatiques ont tellement progressé lors de cette dernière décennie que des pratiques qui nous semblaient futuristes ou improbables sont à notre portée aujourd'hui. La FNOGEC est en perpétuelle veille technique sur ces sujets afin de vous faire profiter de ces avancées dans vos outils institutionnels. Nous restons à votre écoute pour continuer à les faire progresser.

Frédéric Hul, responsable des systèmes d'information de la Fnogec

Internet et les réseaux sociaux : c'est aussi une histoire de prévention



Il ne s'agit en aucun cas de stigmatiser l'usage d'internet et des réseaux sociaux. L'outil internet fait désormais partie de notre vie quotidienne, que l'on soit scolaire, étudiant, en activité professionnelle ou non. Les réseaux sociaux sont devenus incontournables, en particulier chez les jeunes qui y trouvent un champ extraordinaire de possibilités de contacts de tous ordres, dans le monde entier.

■ Mais que font exactement les jeunes sur les réseaux sociaux ?

Les possibilités offertes par les réseaux sociaux sont nombreuses, presque illimitées. Les outils à disposition sont attrayants, faciles d'accès et très rapides. Tout comme leurs aînés, mais de manière sensiblement plus intensive, les jeunes peuvent y créer et développer des relations sociales, y partager leurs centres d'intérêts, y intégrer des groupes en entretenant un sentiment d'appartenance, y mettre en valeur leur personnalité et leur image, etc. Ainsi, les utilisateurs des réseaux sociaux peuvent partager « avec le monde entier » leurs idées, leurs rêves, leurs expériences mais aussi des photos et des vidéos. Ils peuvent se procurer une multitude de supports visuels ou audio, avec une offre sans cesse renouvelée et extrêmement abondante.

■ Une liberté d'expression peu maîtrisée

Chacun de nous possède une identité propre et veille jalousement à ce que rien ni personne ne lui porte atteinte. Pourtant, nous prenons beaucoup moins de précautions quand il s'agit d'internet. Peu à peu, notre identité numérique se constitue de tout ce que nous pouvons livrer au fil des échanges, outre ce que nous révélons de nous-mêmes plus ou moins consciemment, parfois avec un peu de naïveté : ce que je dis sur moi et ce que l'on dit sur moi, mes opinions, mes connaissances et mes hobbies, ceux et celles que je connais, où j'habite et comment me joindre, quelle est mon apparence, ce que j'aime acheter, tout ce que je partage, etc. Sur les réseaux sociaux, malgré quelques tentatives de régulation, chacun peut publier ce qu'il veut et donner toutes les informations qu'il souhaite sur son profil. Ainsi 90 % des jeunes indiqueraient leur sexe et leur nom, et plus de 80 % posteraient des photos d'eux.

■ Prévenir les risques liés à l'utilisation des réseaux sociaux

Hélas, comme dans la vie non virtuelle, nous n'avons pas toujours à faire à des gens bien intentionnés et ne savons pas toujours qui se cache derrière telle adresse mail, tel site ou tel pseudo. Que peuvent bien vouloir faire quelques personnes mal intentionnées de toutes les informations

livrées, souvent sans précautions, au monde des internautes ?

La prise de conscience des risques liés à l'utilisation des médias sociaux reste timide dans le grand public et en particulier auprès des jeunes, mais est bien réelle chez les enseignants et les éducateurs. Ainsi, de nombreux établissements scolaires de l'Enseignement catholique, de l'école primaire aux grandes écoles, ont décidé de sensibiliser les jeunes aux risques du numérique en faisant appel à des associations spécialisées qui diligentent des formations de très grande qualité. Ces actions de prévention n'ont en aucun cas pour objet de restreindre l'usage d'Internet et des réseaux sociaux mais d'apprendre à bien s'en servir en s'assurant de protéger l'identité de chacun.

■ Développer la prise de conscience en amont pour une sensibilisation réussie

C'est à la maison que tout commence : en réfléchissant en famille à la place des ordinateurs à la maison, au temps qui peut être consacré aux relations virtuelles et en échangeant sur ce qui se passe dans le monde virtuel.

C'est en prenant conscience des risques présentés par les médias sociaux que l'on peut optimiser avec un maximum de sécurité leur usage. D'abord en évitant la cyberdépendance et le cyber-harcèlement aux conséquences parfois dramatiques, comme nous le rappelle la presse régulièrement, et ensuite en limitant les possibilités de contacts indésirables, d'agressions de tous types, de pédophilie ou de manipulations de toutes sortes.

Surfer sur Internet donne à chacun un sentiment de grande liberté qui ne doit pas mettre les internautes en danger. Quand l'image d'une personne est atteinte, il est extrêmement difficile d'y remédier. C'est donc en amont qu'il faut agir en apprenant à se servir des réseaux sociaux et en prenant le temps de très régulièrement faire des recherches pour savoir ce qui est dit sur soi.

Pour protéger son image, il faut apprendre à maîtriser l'outil Internet et réfléchir à ce que l'on fait : c'est le premier acte de prévention.

*Jean-Dominique Monnoyeur,
délégué prévention et services associés
Mutuelle Saint-Christophe*

Réenchanter le collectif de travail grâce à la médiation

Depuis 2004, une équipe de médiateurs s'est constituée avec comme objectif d'aider les acteurs de l'Enseignement catholique – équipes éducatives, communautés éducatives, équipes de direction, responsables d'Ogec – à « mettre les conflits à portée de voix » et à « accompagner les changements »¹. Elle a été sollicitée dans une centaine de situations (conflit, crise ou projet).



Creative Commons, Domaine Public CC0 – Pixabay.com

Dans près de la moitié des cas, les Ogec sont impliqués directement : le président ou une partie du conseil d'administration, également le personnel salarié Ogec, associé ou non aux enseignants.

■ **Conflits internes : savoir appréhender les signaux**

À l'origine des conflits, les médiateurs ont identifié différentes tensions tenant à la relation entre le président d'Ogec et le directeur d'établissement, à la coordination entre tutelle et OGEc à propos du contrat de travail du chef d'établissement, aux questions de gouvernance, aux rôles et responsabilités de chacun, à l'articulation entre droit canon et droit du travail, etc.

Il y a des signes qui révèlent des perturbations, de la souffrance au travail et des alertes qui mériteraient une réponse de la part des responsables : congés maladies à répétition, démissions soudaines, visites de tutelle trop espacées, mutisme prolongé de

certaines acteurs, absences aux réunions, portes qui claquent ou portes qui restent toujours fermées, etc. Certains salariés disent ne pas avoir été écoutés lorsqu'ils faisaient allusion à un climat dégradé, à des tensions ou à des agressions entre enseignants, à des découragements durables, etc.

■ **Le conflit comme source de dialogue**

Un conflit est aussi un signe de vitalité et la médiation n'a pas l'objectif de l'aplanir ; il peut même devenir fructueux si les personnes expriment leurs points de vue, se font mieux comprendre et comprennent mieux les autres. Ce mouvement est d'autant plus nécessaire qu'au sein de l'Enseignement catholique, les responsables se voient confier des missions très prenantes où ils s'engagent avec générosité. Ainsi, s'accroissent les exigences réciproques. Il s'agit de « prendre sur soi ». Conflits et désordres iraient en effet à l'encontre d'une communication « idéale » entre des acteurs « méritants » partageant des valeurs communes.

1. L'équipe d'une douzaine de personnes est constituée, par moitié, de médiateurs professionnels et d'anciens responsables de l'institution (directeurs diocésains, chefs d'établissement, etc.).

Or la médiation consiste justement à faire apparaître le plus sereinement possible les différences et les divergences, avant d'ouvrir les portes de la reconnaissance et de l'estime réciproques.

■ **Le médiateur : une prise de recul bienveillante**

Tout responsable travaille à la recherche ou au maintien d'un climat apaisé. Et il n'est pas facile, tant qu'il a encore l'espoir d'y parvenir seul, de faire appel à un tiers ! Alors qu'un tiers peut aider à réfléchir, à anticiper, voire à engager une démarche, si nécessaire.

Ainsi, le nouveau statut de l'Enseignement catholique, publié en juin 2013 présente la médiation comme un recours pour aider des personnes en conflit¹. Cette proposition sous-entend qu'une médiation n'a pas vocation à prendre la place des lieux et procédures légitimes de décisions (hiérarchiques, techniques, représentatifs), que le médiateur ne se substitue à aucun acteur dans l'organisation, qu'il ne prendra pas parti pour les uns ni pour les autres et qu'il garantira la confidentialité des échanges.

1. L'article 373 précise qu'une demande d'intervention dans un litige n'est recevable qu'après qu'ont été épuisées les voies d'une médiation, processus volontaire et confidentiel guidé par un tiers indépendant et impartial.

En cas de malaise, chacun est resté sur ses gardes de peur d'envenimer la situation ou d'être pris à parti dans l'écheveau des malentendus et des rumeurs. Cela est si vrai que, même en temps normal, un certain mutisme semble de bon aloi pour éviter les frictions. Alors cet état de fait permet aux difficultés voire aux souffrances d'être assujetties au silence de chacun. Faut-il parler ou se taire ? La parole est toujours un risque... une position de repli semble a priori plus confortable. Elle est adoptée par beaucoup, et l'un des premiers constats exprimés en médiation tourne autour de cette difficulté : « On ne se parlait plus. »

Dans le document signé récemment de Pascal Balmand, on note l'importance attachée à l'écoute et à la parole « libre, authentique, respectueuse et efficace » comme fondement d'une capacité à « réenchanter l'école ». Il y fait référence aux moments de pause pour « ouvrir une oasis de décélération ». Comment ne pas y voir une parenté avec ce que nous cherchons à travers toute médiation : moment d'écoute, d'analyse, d'expression, de réflexion, de non-jugement ?

Monique Guyard, médiatrice du groupe Médiations

ÉCONOMIE – GESTION

RESTAURATION SCOLAIRE

Mutualiser : une démarche gagnante

Favoriser le partage de moyens au sein d'un groupement d'établissements revêt de nombreux atouts, tant financiers que sociaux. C'est la démarche initiée par Jean-François Cottet, délégué de tutelle des établissements scolaires de la Congrégation de la Sainte Famille de Villefranche-de-Rouergue.

■ **La force du collectif**

La Congrégation de la Sainte Famille regroupe vingt-sept établissements répartis sur huit diocèses, dont une majorité d'établissements de premier degré, et douze établissements de second degré. Une société de restauration collective (SRC) assure la restauration de plusieurs de ces sites, implantés dans des villes aussi distantes que Caen et Villefranche-de-Rouergue, Lisieux ou Toulouse. Une telle étendue géographique pouvait-elle constituer un frein à la démarche de mutualisation ? Le fil conducteur de la transformation reposait justement sur cette spécificité : permettre à des établissements éloignés géographiquement de mutualiser des moyens pour mieux travailler en réseau.

« Je défends l'appartenance à un réseau. Pour moi il est incontournable de faire en sorte que chaque

établissement soit pérenne et puisse se développer », mentionne Jean-François Cottet. « Nous sommes passés outre la distance pour élaborer une réponse performante. »

■ **Une synergie solidaire**

Dix-huit mois ont été nécessaires pour définir le périmètre de la mutualisation. Elle s'est construite autour d'une philosophie solidaire. Il s'agissait en effet de permettre à des structures de taille modeste de bénéficier des moyens d'une structure plus importante. « Cela peut porter sur un achat de mobilier, un renouvellement de matériel de cuisine, ou le déploiement d'un système de paiement plus actuel », indique Jean-François Cottet.

Ce contrat-cadre repose sur les partenariats suivants :



Creative Commons, Domaine Public CCO - Pixabay.com

1. Un partenariat qualitatif par la mise en place d'un référentiel qualité (produits locaux, standards de service, animations spécifiques, nutrition, concepts par tranches d'âge, etc.).

2. Un partenariat communication par la mise en place d'une plateforme d'information sur la restauration.

3. Un partenariat technique sur l'ensemble des restaurants de la congrégation (audits par des experts, plan de renouvellement pluri-annuel, réflexion sur les comptages de repas, etc.).

4. Un partenariat pédagogique par l'intégration de stagiaires et d'apprentis, la recherche de synergies avec les clients du prestataire.

5. Un partenariat social sur chaque établissement à destination des familles en difficulté.

6. Un partenariat financier à la recherche de synergie et de mutualisation à destination des établissements du réseau.

Une commission de pilotage composée de membres d'OGEC, de chefs d'établissement, du

délégué de tutelle et des représentants de SRC se réunit deux à trois par an pour suivre l'avancée des travaux, et assurer une prospective sur les évolutions de restauration.

■ Une démarche responsable et gagnante

C'est donc une synergie gagnante qui se déploie et fait des émules : Jean-François Cottet est régulièrement sollicité par des chefs d'établissements pour en savoir plus sur la démarche engagée. En tant qu'ancien chef d'établissement, il partage avec eux sa conviction : accepter de sortir du microcosme lié au fonctionnement de son propre établissement, en se rapprochant d'autres structures, permet de générer des retombées aussi bien économiques que sociales. La démarche est nécessairement gagnante !

Jean-François Cottet, délégué de tutelle des établissements scolaires de la Congrégation de la Sainte Famille de Villefranche-de-Rouergue

Se regrouper pour mieux négocier

Pourquoi est-ce intéressant financièrement de se regrouper à plusieurs établissements pour mener une consultation auprès d'une société de restauration ?

■ Les enjeux financiers sont importants. Plus la consultation portera sur un nombre important de couverts, plus le prestataire sera en mesure de proposer une offre compétitive. Il est toujours possible de mener une consultation seule mais l'offre sera forcément moins compétitive qu'en cas de regroupement avec d'autres établissements.

■ La mutualisation est un enjeu clé de la restauration parce que c'est un marché de volume. Le nombre de repas va permettre à la société de restauration d'optimiser ses achats, notamment de denrées alimentaires ; elle pourra donc offrir une prestation de restauration moins chère.

■ Par ailleurs, rappelons que même si des établissements ont des projets de restauration et des cahiers des charges différents, il est possible de se regrouper pour mener ensemble une consultation.

TABLEAU DE BORD

■ CHIFFRES UTILES

SMIC horaire brut au 1^{er} janvier 2015 : 9,61 €

Salaires minimum de branche horaire brut au 1^{er} septembre 2015 : 9,96 €

Salaires minimum de branche mensuel brut au 1^{er} septembre 2015 pour 151,67h = 1511,02 €

SMIC mensuel brut pour 151,67h : 1457,52 € au 1^{er} janvier 2015

Plafond mensuel de la Sécurité sociale au 1^{er} janvier 2015 : 3170 €

Valeur du point de la fonction publique au 1^{er} juillet 2010 : 55,5635 €

Valeur du point de la CC SEP 2015 au 1^{er} septembre 2015 : 17,27 €

Valeur du point CFA/CFC au 1^{er} septembre 2015 : 74,31 €

■ Codes IDCC (Intitulé de la convention collective/statut)

Intitulé de la convention collective / statut

0390 professeurs de l'enseignement secondaire libre

1334 psychologues de l'enseignement privé

1446 enseignants HC du technique et chefs de travaux

1545 enseignants primaire catholique

2152 CFA CFC

2408 CC SEP 2015

9999 (sans CC) statuts des chefs d'établissements

■ AGENDA 2016

6 janvier :
Formation Service civique (PSC1)

7 janvier : EEP Formation / Observatoire des métiers

8 janvier : CPN EEP formation

15 janvier : CA Fnogec

19 janvier : CPN EEP Prévoyance

20 janvier : CPN EEP Santé

25 janvier :
Formation des directeurs diocésains

5 février : Bureau Fnogec

15-16 février :
Formation Service civique (PSC1)

10-11 mars : Journée des permanents

23 mars :
Journée Immobilier-Accessibilité

10 mai : Journée Gestion

Quel est le sens de l'Épiphanie ?



Freeimages.com

Bethléem, 25 décembre. Le Fils de Dieu est né !

Guidés par un astre extraordinaire, les bergers des environs sont les premiers à venir adorer ce Divin Enfant. Ce même astre a ainsi guidé des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants jusqu'à Lui. Le 6 janvier, au terme d'un long voyage, ce sont les Rois Mages qui se sont prosternés devant le Fils de Dieu.

Au travers de cet appel universel, le Christ nous fait comprendre qu'il est venu sur la Terre pour tous. S'il s'est fait homme, c'est bien pour révéler et pour offrir au monde l'étendue infinie de l'amour de son Père à tous les peuples. Voilà le sens de l'Épiphanie.

Cette date nous rappelle ainsi que c'est l'Église qui, comme une étoile, nous conduit vers le Christ, nous permet de le découvrir, de le rencontrer et d'apprendre à le connaître. Ce chemin spirituel peut parfois être long, semé d'embûches, de paresse ou de tentations : il est et reste propre à chacun. Alors profitons de ce temps qui nous est donné pour reprendre le chemin de la foi, avec la promesse d'une rencontre bercée par la confiance, l'espérance et l'amour.